

COMMUNE TOMBEBOEUF

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL Du 5 décembre 2019

Le Conseil Municipal de Tombeboeuf s'est réuni en Mairie le 5 décembre 2019 à 18h00 sous la présidence de M. MOINET Claude, Maire.

Présents : Mme DELAUNAY Adeline, Mrs MOINET Claude, BOLZON Jean, GERAUD Philippe, M. MICHELIN Dominique, NARDI Jean-Claude, PRADEL Bernard. LAMY Etienne.

Absents : M. CHIARADIA Jacques,

Pouvoir de : Mr CHIARADIA Jacques à Mr LAMY Etienne.

Secrétaire de séance : Mme DELAUNAY Adeline.

Après lecture du dernier compte rendu, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Déclassement de la Départementale 120 E en voirie Communale.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite des travaux de 2014 effectués conjointement par la Commune et le Conseil Départemental sur la section de la Départementale 120, passant devant l'école, et à sa demande, le Département a pris en compte les études d'amélioration du carrefour formé par la D120 E et la D667, ainsi que les acquisitions.

L'opération a été longue à aboutir à cause de la procédure de libération de l'emprise nécessaire, et par suite d'une seconde intervention de sa part, le Département les finance entièrement.

La partie de la D120 aménagée en 2014 peut donc être déclassée suivant l'accord intervenu avec le Président du Conseil Départemental

Autrement dit, la Départemental est déclassée du carrefour avec la D667 au giratoire avec la Départementale 120 E

En effet elle sera délestée définitivement d'un trafic lourd facteur d'insécurité.

De ce fait la rue sera classée voie communale dénommée rue principale.

En outre, il reste une dernière section à aménager sur la D120 en traversé de Tombeboeuf. M. le maire demande à bénéficier de la procédure de maîtrise d'ouvrage déléguée entraînant le concours financier du Département sur la réfection de chaussée dont les dépendances sont réaménagées par la Commune, ceci avec un objectif de travaux en 2021 au mieux.

Autrement dit, la Départementale 120 est déclassée du rond-point à la Départementale 667.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEE 47

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (SDEE 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Le SDEE 47 exerce également diverses compétences optionnelles comme la distribution publique de gaz, l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, l'éclairage des infrastructures sportives, les réseaux de chaleur ou de froid, les infrastructures de charge pour véhicules électriques, ainsi que des activités connexes à chaque compétence.

La maîtrise de la demande en énergie, l'efficacité énergétique des bâtiments ainsi que le développement des énergies renouvelables et des mobilités durables sont devenues des causes nationales.

Le SDEE 47 a fortement renforcé depuis 2017 son implication dans les actions de Transition Energétique à la maille départementale : projet « Co'meth 47 » de développement de la méthanisation agricole, projet « mobi'ogaz 47 » de développement de la mobilité au biogaz naturel, projet « Territoire Solaire 47 » de développement de la production d'électricité photovoltaïque, projet « Cocon 47 » d'isolation des combles des bâtiments publics.

Le SDEE 47 vient de lancer une procédure de modification de ses statuts afin de prolonger son évolution et ancrage de ses actions en lien avec la transition énergétique au service des collectivités de Lot-et-Garonne, avec notamment :

- le renforcement des activités connexes liées à la Transition Energétique ;
- une modification des secteurs de représentativité des communes au comité syndical.
- la création de nouvelles compétences en lien avec la mobilité durable : mobilité au GNV et mobilité à l'hydrogène.

Il est ainsi proposé de supprimer les 7 Secteurs Intercommunaux d'Energie actuels et de les remplacer par 7 Commissions Territoriales Energies dont les communes membres sont décrites en annexe au projet de statuts.

Enfin, au vu de l'ensemble des évolutions majeures du SDEE 47 depuis 2007 sur les problématiques de transition énergétique et dans le cadre d'un mouvement national porté par la FNCCR, il est proposé de modifier le nom du syndicat, en remplaçant la dénomination de SDEE 47 qui avait été retenue en 2007, par celle de :

Territoire d'Energie Lot-et-Garonne

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré

➤ APPROUVE la modification proposée des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne.

Approbation de l'extension du périmètre et de l'actualisation des compétences transférées au Syndicat Eau47 à compter du 1^{er} janvier 2020 et de la modification statutaire du Syndicat Eau47

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs Communes ont sollicitées le transfert de compétences au Syndicat Eau 47 au 1^{er} janvier 2020.

Vu les délibérations sollicitant le transfert à Eau47 des compétences à compter du 1^{er} Janvier 2020 prises par les collectivités :

Le Syndicat considère la nécessité d'actualiser le périmètre du Syndicat Eau 47, et ses statuts.

Le Syndicat Eau 47 a consulté l'ensemble de ses membres par courrier du 20 novembre 2019,

Après avoir délibéré, le conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'élargissement du territoire syndical d'Eau 47.

Donne son accord pour le transfert au Syndicat Eau47 des compétences « eau potable » et/ ou « assainissement (collectif/ non collectif) » pour les collectivités ayant sollicité le Syndicat.

Valide les modifications des statuts du Syndicat Eau47 à effet du 1^{er} Janvier 2020 ainsi que son annexe actualisée relative à la liste des membres et compétences transférées.

Demande Subvention à Madame la Présidente du Conseil Départemental et à Madame le Préfet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le chauffage et de poser la climatisation dans la Maternelle, dans le but d'économiser de l'énergie et pour le confort des enfants vu la température qui dépasse 30° par forte chaleur pour un montant des travaux de 22 623.20 € TTC soit 18 852.67 € HT.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité et propose de demander des subventions à Mme la Présidente du Conseil Départemental et à Mme le Préfet.

Divers :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les buses qui bordent la départementale 667 en face des établissements de la Périgourdine et la caserne des pompiers sont soit obstruées soit absentes. Pour le bon écoulement de l'eau il serait nécessaire de buser. L'entreprise Eurovia qui fait les travaux actuellement sur le carrefour ferait les travaux pour 8 000 € et la Périgourdine prendrait à sa charge 4 000 €. Le Conseil Municipal approuve ce busage.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.